



FOI			, 10		$\sim$ $^{\prime}$	-
F()	K IVI I	11 4	ЛIK	_	. 1	1

ELECTIONS COMMUNALES DU 14 OCTOBRE 2012  Récépissé d'une réclamation (art. 26ter, al 1 <sup>er</sup> , CECB¹)  Le soussigné, président du bureau principal, reconnaît avoir reçu de²										
							Veuillez biffer la mention inutile	Nom	Prénom	
							Madame / Monsieur			
dans le délai imparti par la loi, une réclama										
Veuillez biffer la mention inutile  Madame / Monsieur	Nom	Prénom								
Madame / Monsieur										
Madame / Monsieur										
Madame / Monsieur										
Madame / Monsieur										
Madame / Monsieur										
Madame / Monsieur										
Madame / Monsieur										
Madame / Monsieur										
Madame / Monsieur										
Madame / Monsieur										
Madame / Monsieur										
Madame / Monsieur										
IVIAGATITE / IVIOTISIEGI										
aux élections communales.										
Fait à		, le    .    . 20  _l.								
		Le Président,								

Code électoral communal bruxellois.

<sup>1</sup> 2 Seuls les candidats et les déposants des listes sont admis à formuler une réclamation.